

CAP AUDRESSELLES

projet d'acquisition de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE).

Présentation faite par l'équipe CAP AUDRESSELLES
au conseil municipal du 08/02/2018.

CAP AUDRESSELLES



Introduction

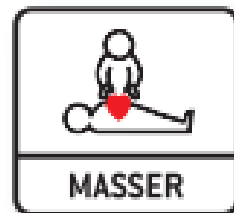
- En France, 50 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque: c'est 10 fois le nombre de morts sur la route.

Lors d'un arrêt cardiaque, chaque minute qui passe diminue le taux de survie de 10%. Au bout de 10 min, les chances sont quasi nulles.

Le déploiement de défibrillateurs et leur utilisation par les premiers témoins pourraient augmenter les chances de survie de l'ordre de 40%.

3 gestes à accomplir

► 7 à 8 accidents sur 10 ont donc lieu devant témoin : un proche ou un passant. Sa réaction peut changer le cours des événements, s'il effectue les 3 gestes qui sauvent :



Les questions à se poser avant de décider :

- Quel est notre responsabilité?
- Quelle solution technique retenir?
- Où et combien de DAE installer?
- Acheter ou louer?
- Quel fournisseur choisir?
- Comment financer ce projet?
- Que restera t-il à faire après décision?



Quel est notre responsabilité?



- **Les élus doivent assurer la sécurité dans leur commune.**

Les élus ont, notamment dans le cadre de leurs pouvoirs de police, un certain nombre d'obligations afin d'anticiper les dangers. Ils ont la responsabilité de mettre en place les dispositifs adaptés à leurs manifestations (article L2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, CCT). D'autre part, la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile fait de tout citoyen un acteur de la sécurité. À priori, l'élu, premier citoyen de la collectivité, est concerné en premier lieu.

- **La responsabilité juridique des élus ne sera pas engagée en cas de non installation d'appareils.**

« *L'acquisition de défibrillateurs, bien que très fortement recommandée, n'étant pas une obligation légale, un maire ne saurait être poursuivi en cas d'absence de ce matériel dans sa commune.* » (Réponse de M. le Secrétaire d'État chargé des Sports, Bernard Laporte, à la question de la sénatrice Patricia Schillinger en séance du 5 février 2008).

Quelle solution technique retenir?

■ entièrement ou semi- automatiques ?

Qu'il soit entièrement ou semi-automatique, c'est bien l'appareil qui détermine la nécessité d'un choc électrique et qui règle son intensité. L'intervenant, non professionnel, n'a aucune décision à prendre.

Le Conseil Français de Réanimation Cardio-pulmonaire, dans ses recommandations, ne privilégie aucun modèle.

- ❖ **Préconisation CAP AUDRESSELLES** : Semi –automatique car moins couteux et pour éviter le déclenchement au moment où le sauveteur est en contact avec la victime.

■ Relié au 15 (SAMU)?

L'Académie de Médecine recommandent l'usage d'une borne intelligente capable d'alerter automatiquement le SAMU. Converser avec un professionnel qui guidera le témoin et rassurera dans ses gestes est fortement conseillé.



- ❖ **Préconisation CAP AUDRESSELLES** : solution non-reliée au SAMU, car la victime ne sera pas forcément située à proximité du boîtier mural. On peut imaginer que l'appel du 15 pourra se faire à partir d'un téléphone mobile. On évite ainsi des frais liés à une installation complexe (liaison téléphonique et internet)

Où et combien de DAE installer?

- La localisation des défibrillateurs est essentielle pour l'efficacité du dispositif. Trois critères interviennent dans le choix : l'importance de la fréquentation du site, la difficulté d'accès et le risque élevé d'accident cardiaque

❖ **Préconisation CAP AUDRESSELLES** : Nous pensons qu'il faut installer au minimum 1 défibrillateur **sur la place du village**. Installer un boîtier mural sur le mur du cabinet médical nous paraît être la meilleure option.

Une signalétique sera également à prévoir à différents endroits du village pour préciser la localisation du DAE. (mairie, école, camping, salle des fêtes, etc.....)



À discuter :

Peut-être utile d'installer un second boîtier à proximité du camping municipal ou de la salle des fêtes ?

Acheter ou louer?

■ LES AVANTAGES DE L'ACHAT :

- Nous sommes propriétaires du matériel, l'investissement est plus rentable.
- Il nous faudra alors gérer les consommables et la maintenance nous-même. (sauf si souscription d'un contrat de maintenance)

■ LES AVANTAGES DE LA LOCATION LONGUE DUREE :

- Louer un défibrillateur passe dans notre budget de fonctionnement.
- Nous maîtrisons notre budget annuel (pas de surprise sur le montant fixe pendant toute la durée de la location)
- Nous déléguons totalement notre responsabilité car nous ne sommes pas propriétaires du matériel.
- A chaque renouvellement, nous sommes certains d'avoir un matériel neuf possédant les nouvelles technologies disponibles.

Quel fournisseur choisir?

- 2 marques références: Zoll et Schiller.
- Présentation de 3 devis

A:

Achat + installation: 2266€ TTC
Contrat de maintenance 5ans :
384€
Formation : 229€

TOTAL : 2880€

Formule location : ?

B:

Achat + installation: 2844€ TTC
Contrat de maintenance 5ans :
290€
Formation : 387€
TOTAL : 3521€

Formule location :
77€ par mois
+ 384€ de pose
+ 387€ de formation

C:

Achat + installation: 1450€ TTC
Contrat de maintenance 5ans : 600€
Formation : 250€

TOTAL : 2300€

Formule location :
60€ par mois
Y compris pose et formation



❖ **Préconisation CAP AUDRESSELLES :**

« C », est déjà partenaire de communes voisines. Ils présentent le tarif le plus avantageux.

La location semble être l'option la plus simple à gérer et lève notre responsabilité sur l'état de fonctionnement du matériel.

Comment financer ce projet?

- Si financement public alors sur quel budget imputer cet investissement?
- Quelles subventions ou aides possibles?
 - Solliciter une subvention auprès du Conseil Général .
 - Faire appel à La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Un financement privé peut-il être envisagé? (solliciter les associations , les entreprises, etc...??)



Que restera t-il à faire après décision?

- Informer la population et installer la signalétique adéquate.(y compris dans les commerces, campings, hôtels et gîtes)
- Assurer si besoin le matériel contre le vandalisme.
- Suivre et analyser l'utilisation de cet équipement.
- Partager cette démarche avec nos associations, les solliciter, lancer des formations au secourisme...



Décision du conseil :



❖ Préconisation CAP AUDRESSELLES

Si cet investissement sauve un jour une vie dans notre village, sa rentabilité nous apparaîtra exceptionnelle !

Cet équipement aujourd'hui n'est pas obligatoire. Quel en sera la coût quand il le deviendra?